

## Un rapport d'Amnesty International dénonce à son tour le régime d'apartheid israélien



L'Association France Palestine Solidarité salue avec une très grande satisfaction la publication du rapport d'Amnesty international qui dénonce l'apartheid israélien.

Ce rapport confirme ce que les Palestiniens affirment depuis des décennies. Il confirme ce que les ONG palestiniennes de défense des droits humains ont démontré en décembre 2019 dans leur [rapport à la CERD](#) (Comité pour l'Élimination des Discriminations Raciales de l'ONU), il confirme ce que [l'AFPS a réaffirmé lors de son dernier congrès en novembre 2021](#) : Israël a bien mis en place à l'encontre du peuple palestinien un régime de domination raciale et de répression systématique dans le but de l'empêcher d'exercer ses droits, un régime d'apartheid. Il vient aussi à la suite des rapports de [B'Tselem](#) et [Human Rights Watch](#).

Les politiques, les lois et les pratiques d'Israël convergent dans le but d'instaurer et de maintenir ce régime d'apartheid, crime contre l'Humanité au regard du droit international.

Amnesty International confirme également – comme l'avait démontré [le rapport Falk-Tilley en 2017](#)- que c'est bien le peuple palestinien dans son ensemble qui est victime de ce crime, où qu'il se trouve : en Israël, dans le territoire palestinien occupé (Cisjordanie y compris Jérusalem-Est et Gaza) mais aussi les exilés et les réfugiés.

La communauté internationale ne peut plus rester sourde et muette face à ce crime contre l'humanité, elle a le devoir d'y mettre fin et ne doit en aucun cas concourir à son maintien.

Cela passe par la fin de l'impunité d'Israël, l'arrêt de toute coopération militaire et sécuritaire avec cet État criminel, la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, l'interdiction sur le territoire européen - donc la France - des produits des colonies israéliennes.

La France doit reconnaître qu'Israël exerce à l'encontre du peuple palestinien un régime d'apartheid et s'engager concrètement au sein des instances de l'ONU pour que soit mis fin à ce crime contre l'humanité.

De la même manière, la France et l'Union européenne doivent soutenir dans les faits avec force et détermination les ONG palestiniennes qui dénoncent au quotidien ces politiques et ces pratiques, notamment auprès de la Cour pénale internationale. Israël entend les empêcher d'exercer leur mission sur la base de d'accusations calomnieuses, c'est intolérable. Les États qui prétendent incarner le droit doivent exiger d'Israël l'annulation de leurs accusations et de leurs ordres militaires visant ces ONG.

L'AFPS continuera à mettre toutes ses forces dans ce combat contre l'apartheid israélien aux côtés de ses partenaires palestiniens, internationaux, européens et français, un combat pour l'égalité des droits pour les Palestiniennes et les Palestiniens.

**[>> Lire le communiqué d'Amnesty International](#)**

**[>> Signer la pétition](#)**

*Le Bureau National,  
Le 1er février 2022*